

Candidature à l'élection Au Conseil d'Administration du RSSC Athlétisme

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ N° de licence : _____

Adresse : _____

Souhaite par la présence faire acte de candidature à l'élection du Conseil d'Administration de la section "Athlétisme du Réveil Sportif de Saint-Cyr sur Loire, qui se déroulera lors de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2019

Fait à : _____

Signature

Article : 7 Eligibilité et élections

En application de l'article 50 du règlement intérieur du RSSC

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans maximum renouvelables.

Sont éligibles à condition d'être à jour de leur cotisation, tout adhérent âgée de 18 ans au moins et licencié depuis au moins six mois au sein de la section Athlétisme au jour de l'Assemblée Générale.